

POLE DEVELOPPEMENT

Réunion : du samedi 6 mars 2021 à 9H00 au siège du District à Vesoul.

Présidence : M. MALIVERNAY.

Présents : MM. DROIT – ENCARNACAO – LANCELOT – MANGIN - PRETOT - PRUDHON – TRIFIGNY.

Invité : M. LEMERCIER

Participent : MM. BARBIER (CTD DAP) – MOUGIN (salarié technique) – TAVERDET (Directeur Administratif).

M. BEGEL (cadre technique) : excusé

DELEGUES DES CLUBS LORS DE MATCHES : **Présentation de l'outil support, organisation de l'action**

Le travail réalisé sur ce dossier par Marc Lemerrier et Louis Mougin est présenté sous la forme d'un « power point ».

Ce document a été élaboré comme support dans le cadre de futures réunions de formations destinées aux dirigeants inscrits sur les feuilles de matches de la phase automne 2020 en qualité de délégué de la rencontre.

Après présentation et échanges, celui-ci est validé par les membres de la commission.

Une présentation du listing des dirigeants inscrits sur les feuilles de matches de la phase automne 2020 comme délégué de la rencontre est présentée.

Quelques chiffres/matches joués lors de la phase automne 2020 : 56 clubs concernés, 179 personnes ont au minimum officié une fois comme délégué de la rencontre, 58 personnes ont au minimum officié deux fois dans cette même fonction.

Format retenu : réunions/formation décentralisées de 2H30 maximum

Nombre de personnes : 20 environ/réunion.

Personnes concernées : dirigeants inscrits sur les feuilles de matches de la phase automne 2020 comme délégué de la rencontre, Président du club et référent sécurité le cas échéant.

Calendrier : à fixer dès que possibilité offerte en lien avec la situation sanitaire.

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Depuis plusieurs saisons, notre instance a la volonté de valoriser les actions des clubs sous la forme de 2 périodes de concours.

Ces actions sont complétées par des actions ponctuelles proposées aux clubs comme des soirées à thèmes (nutrition, naturopathie....).

Après échanges, il est décidé pour la saison 2020/2021 de lancer un concours avec un échéancier à fixer. Les clubs seront informés très prochainement par courriel + information sur le site du District.

Stéphanie Barbier est chargée de se renseigner sur les échéances calendaires (date jury départemental initialement fixée au 05/03/21, date jury régional fixée au 19/03/21).

Les attentes pour notre instance :

- Diversité des publics, des thèmes.
- Qualité et résonance des actions
- Quantité des actions

Récompenses :

A définir par le Bureau du District, en lien avec le nombre d'actions à récompenser.

LABELS ET CLUBS LABELLISES **(point de situation – projection)**

I) LABEL JEUNES :

Rappel /état des lieux saison 2019/2020 : remise label jeunes espoirs restant à effectuer

Fc 4 Rivières
Rioz/Etuz/Cussey

Une information sera communiquée aux deux clubs concernés afin de programmer une remise officielle avant la fin de saison 20/21, en fonction des possibilités / conditions sanitaires.

Saison 2020/2021 :

Compte tenu de la « saison blanche » 2019/2020, et la reconduction du label pour la saison 2020/2021 :

- les clubs du Fc Pays Minier et Larians, après étude du diagnostic réalisé sur foot club et visite, sont proposés au « label jeunes espoirs ». La Ligue de Bourgogne Franche-Comté a été informée officiellement par courriel.
- Les clubs de Amance/Corre/Polaincourt, Arc Gray et Frotey Vesoul, sont candidats au label jeunes saison 2020/21.

Une commission est à programmer en mai 2021.

Perspectives :

Label jeunes/Clubs arrivant à échéance fin saison 2021/22 :

Val Pismes

Label jeunes/Clubs arrivant à échéance fin saison 2022/23 :

Fc 4 Rivières
Fc La Romaine
Francheville
Haute Lizaine
Jasney
Lure JS
Noidans Vesoul
Perrouse
Rioz/Etuz/Cussey
Vesoul Fc

Label jeunes/Clubs arrivant à échéance fin saison 2023/24 :

Fc Pays Minier
Larians

II) LABEL FEMININS :

Saison 2020/2021 :

Compte tenu de la « saison blanche » 2019/2020, et la reconduction du label pour la saison 2020/2021.

Label féminin/clubs arrivant à échéance fin de saison 2022/23 :

Noidans Vesoul
Perrouse
Val Pismes
Vesoul Fc

Label féminin/clubs arrivant à échéance fin de saison 2023/24 :

Fc Pays Minier
Lure JS

III) LABEL FUTSAL :

Un travail est à réaliser avec les clubs ayant le potentiel de développer une section futsal, et ainsi, prétendre au label Futsal, en lien avec le projet club.

Les clubs de Franchevelle, Héricourt SG, Hérissport Futsal et Héricourt Galactik sont retenus par la commission.

REFLEXIONS, ECHANGES ET PERPECTIVES APPRENTISSAGE REGLES DU JEU CHEZ LES PLUS JEUNES

- Rappel : Catégorie U13 : rôle arbitre assistant par un joueur

Une formation (élaborée par la CRA) est prévue d'une durée de 1H30 à l'attention des dirigeants accompagnateurs d'équipes, en charge de l'accompagnement du jeune joueur à la fonction d'arbitre assistant.

Une dotation en matériel est prévue à l'attention des clubs participants (chasubles, drapeaux de touche....).

Trois formations décentralisées pourraient être programmées avant la reprise des compétitions du printemps 2021.

Un questionnaire club sera réalisé afin de lister les personnes concernées des clubs, qui seront chargées de cette mission.

- Arbitrage des jeunes par les jeunes :

Reprise des échanges sur les potentiels axes de travail relatifs au développement de l'arbitrage des jeunes par les jeunes (exemple : matches U13 arbitrés par des U15, matches U11 arbitrés par des U13), comme cela peut se réaliser dans d'autres fédérations (exemple : handball).

Il est également rappelé les actions où actuellement les éducateurs et les jeunes sont sensibilisés aux lois du jeu (modules arbitrage dans les formations éducateurs, dans le cadre du PEF, lors de la rentrée du foot U11 et U13, en complément des séances d'entraînement dans les clubs).

Un travail conjoint est à réaliser sur ce dossier par la commission, les techniciens, en y associant la CDA (section jeunes arbitres).

Il est souhaité qu'un groupe de travail puisse se réunir afin de faire des propositions pour la prochaine réunion.

Prochaine réunion : samedi 27 mars 2021 à 9H00

Le Président de la commission Pôle développement,
Michel MALIVERNAY

RAPPEL :

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.